

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 232

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Projet de Rénovation Urbaine de "La Savine-Vallon des Tuves": approbation de la version définitive de l'avenant n°3 de clôture à la convention pluriannuelle.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 111 du 29 mai 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé :

- l'avenant national n°3 de clôture à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de « La Savine-Vallon des Tuves » à Marseille, représentant une participation départementale globale de 2.103.766 €,
- l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement à passer entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le Projet de Rénovation Urbaine de « La Savine- Vallon des Tuves » à Marseille, fixant la contribution départementale à ce projet à la somme globale de 2.103.766 €, ainsi que les modalités de son versement en faveur du GIP,

Ce dernier avenant a été signé le 5 octobre 2015.

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet d'approuver la signature de la version définitive de l'avenant national n°3 de clôture à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine « La Savine-Vallon des Tuves ».

En effet, après que la Commission Permanente ait approuvé le 29 mai 2015 ledit avenant, un certain nombre de modifications ont été apportées à son contenu, à la demande de l'ANRU.

Ces modifications sont relativement mineures et visent à :

- intégrer deux ajouts précisant les conditions posées par l'ANRU pour financer les opérations de démolition des bâtiments Logirem et pour verser le solde de l'opération d'aménagement et de création des espaces publics,
- rectifier le nombre de logements à construire au titre de la reconstitution de l'offre hors site pour les deux opérations « Vallon des Tuves Bosphore » et « Vallon des Tuves immeuble proue »,
- diminuer le montant de l'assiette de calcul de la subvention pour les opérations de réhabilitation et de résidentialisation sous maîtrise d'ouvrage de la Logirem,
- indiquer l'opérateur des travaux de construction de 30 logements à l'entrée du plateau de la Savine, qui a été désigné fin septembre 2015, et qui figure désormais parmi les signataires de l'avenant,
- préciser le bailleur de l'opération de construction de 35 logements locatifs sociaux en accession sociale au Vallon des Tuves, à savoir : Immobilière Méditerranée,
- très légèrement minorer les participations financières globales de l'ANRU et de la Région qui passent respectivement de 39.066.584 € à 39.066.553 € et de 4.403.443 € à 4.389.442 €.

Ces modifications n'ont aucune incidence sur la participation financière du Département qui reste fixée à 2.103.766 €.

Vous trouverez en annexe au présent rapport, la version définitive de l'avenant national n°3 de clôture à la convention pluriannuelle du Projet de Rénovation Urbaine de « La Savine- Vallon des Tuves » à Marseille associée à sa nouvelle maquette financière, représentant une participation départementale globale inchangée de 2.103.766 €.

PROPOSITION

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose :

- d'approuver l'avenant national n°3 de clôture à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de « La Savine-Vallon des Tuves » à Marseille, dans sa version définitive, annexée au rapport,
- de m'autoriser à le signer.

Ce rapport est sans incidence financière

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL